



N° 1 – Mai 2007

Il y a moins d'un mois que nous nous sommes réunis pour évoquer l'urgence de créer une association militante pour lutter contre la destruction de notre environnement et sauvegarder notre qualité de vie. Et déjà, cette association est née, elle est apparue à l'évidence plus vite qu'un incinérateur en bordure de Crau !

Chers lecteurs, nous vous présentons aujourd'hui la première Lettre d'Info de l'association NACICCA. Elle vous informera régulièrement au rythme de l'avancement des dossiers, de nos... de vos activités. En un mois déjà, plus d'une réunion par semaine, des rencontres avec la presse, la constitution de groupes de travail, la recherche de nouveaux adhérents... Les activités ne manquent pas. Il faut souligner que les raisons de se mobiliser sont hélas nombreuses et nous nous sommes déjà emparés de quelques dossiers sensibles :

- ♦ *Au Grau-du-Roi, un site de plusieurs milliers d'orchidées protégées au niveau national est menacé par un projet d'extension de camping sur l'espace public. Devant la sieste de la municipalité, plusieurs associations se sont mobilisées ! Nous sommes déjà là, incitant au respect de la réglementation !*
- ♦ *Sur un site d'une richesse naturelle exceptionnelle appartenant au port autonome de Marseille entre Port-Saint-Louis-du-Rhône et Fos-sur-Mer, l'installation d'un hangar de stockage pour l'entreprise suédoise IKEA est programmée et les défrichements ont commencé. Une étude d'impact bâclée n'a même pas inventoriée sur ce site les nombreuses espèces protégées connues de nombreux naturalistes. Nous sommes déjà là, encourageant le respect des procédures !*
- ♦ *En Camargue où un ambitieux projet de construction d'un pont sur le Rhône au droit de Salin de Giraud ressort opportunément des tiroirs avant les nouvelles échéances électorales ! Mais un pont sans projet, n'est-ce pas comme un pont sans pile ? Un pont suspendu au sens propre comme au figuré tant qu'il n'y aura pas de projet de développement sensé plutôt que spéculé ? Nous serons donc là, vigilants !*

Dans le même temps, nous déplorons la crise économique qui secoue la Compagnie des Salins du Midi et le projet, à terme, de délocalisation de l'exploitation du sel en Tunisie. L'exploitation du sel, source d'emploi pour le village, est aussi garante par sa gestion hydraulique de la richesse de la biodiversité du site. L'activité salinière est essentielle pour le maintien des grands équilibres dans le delta. Quel avenir pour les salariés laissés sur la touche ? Et quel devenir pour les 14 000 hectares, propriété des Salins du Midi ?

Déjà, notre association fait grincer des dents. Il n'est pourtant aucunement de notre intention de nous opposer à tout par principe. Nous tenons simplement (enfin !) au respect des lois dans le domaine de l'environnement ainsi qu'à l'application du principe de précaution lorsque notre qualité de vie est en jeu. Pour cela, chaque soutien est important car chaque nouvel adhérent nous apporte du poids et du crédit. Nous voulons représenter l'ensemble des habitants de notre région pour qui le développement économique, industriel, social et touristique doit se penser à long terme et dans le respect de notre environnement. Faites adhérer vos voisins, votre famille, vos amis...

*A très bientôt !
Le Bureau*

Le Port Autonome de Marseille nous construit un avenir durablement bétonné et pollué

Avec la complicité du Port Autonome de Marseille (PAM), l'entreprise IKEA est sur le point de construire une plate-forme logistique de 380 000 mètres carrés à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), au lieu-dit La Feuillane. Ce projet gigantesque contourne purement et simplement la législation en vigueur en matière de protection de la nature et s'inscrit dans ce qui est en train de devenir le bétonnage systématique de cette partie de la Camargue. La région de Fos constitue pourtant un territoire biologiquement exceptionnel (jonction zones humides de Camargue - steppe de Crau). Malgré cela le PAM n'a rien trouvé de mieux que de proposer à l'entreprise suédoise un site naturel remarquable.



L'absence d'information sur l'étude d'impact du projet, alors même que les travaux de défrichage avaient commencé, a donc poussé NACICCA à se rendre sur place et à constater la présence de nombreuses espèces protégées comme le rolhier d'Europe, la fauvette passerinette, le faucon crécerellette pour les oiseaux. La renoncle à feuilles d'ophioglosse et une orchidée (l'ophrys de Provence) pour les plantes. Les reptiles et amphibiens pourraient eux aussi être affectés par ce projet comme la tortue cistude ou encore le crapaud Pélodyte ponctué pour ne citer qu'eux.

NACICCA entend utiliser les « petites fleurs » comme un levier mais les projets du PAM relèvent aussi et surtout de la santé publique et du réchauffement climatique. La région de Marseille-Fos-Etang de Berre atteint depuis longtemps de tristes records de pollution. 80% des conteneurs débarqués au port sont ensuite acheminés par camion. Et bientôt, en plus de l'incinérateur, des raffineries ainsi que des 930 000 conteneurs transitant déjà par ce site, il faudra compter sur une nouvelle source de pollution avec le transport des 40 000 conteneurs supplémentaires de la plateforme logistique d'IKEA.

C'est pourquoi l'association NACICCA demande à IKEA et au PAM de mettre en cohérence leurs projets avec leurs discours en matière de développement durable et de protection de l'environnement. En particulier, NACICCA demande à IKEA et au PAM de choisir un site moins sensible, de conduire des études sérieuses et de proposer des mesures de compensations à la hauteur des milieux naturels et des espèces détruits. D'autre part, pour réduire la pollution qui sera provoquée par le transport de quantités sans cesse grandissantes de marchandises, NACICCA demande au PAM de réorienter de façon convaincante sa politique du « tous camions » vers le ferroviaire et le fluvial.

A St Bertrand, les platanes font de la résistance !

L'allée de platanes de Saint Bertrand est connue de tous les Camarguais pour son empreinte paysagère et pour la douce ambiance qu'elle fait planer sur le quartier. Cette valeur paysagère a justifié la protection de cette allée au titre des Espaces Boisés Classés (EBC) de la commune d'Arles.

Cela n'a pas empêché le service départemental des routes de venir au petit matin, commencer à tronçonner sans vergogne quatre des plus beaux spécimens de platanes. Colère des riverains qui font arrêter la coupe, qui demandent à voir l'expertise sanitaire qui justifie la suppression des individus, etc. Si seulement les services des routes s'étaient renseignés, ils auraient su que toute coupe dans un espace boisé classé est soumise à autorisation... Petite mine au Conseil Général où l'on promet de faire une réunion de conciliation pour décider du devenir des platanes.

Tout à l'envers en fait...



Note salée pour les anciens salins du Relais

Il a été récemment relevé que des dépôts avaient lieu sur une zone protégée pour les oiseaux (ZPS) située sur les anciens salins, au nord de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ces dépôts de résidus de saumure sont déposés sur une sansouire (formation végétale constituée majoritairement de salicornes) et dans des mares. La hauteur du remblai (près de 2 mètres de hauteur) exclut toute possibilité pour la végétation de se régénérer. Sur le site a été constatée la présence d'oiseaux en cours de reproduction notamment des gravelots et des oedicnèmes. Il y a fort à parier que ces oiseaux apprécieront la manière dont le Port Autonome de Marseille prend en compte le fait que cette zone ait été reconnue pour sa richesse en oiseaux par l'Europe. Un rapport de constatation a été établi par un garde. Il a été transmis à l'administration et à la justice. A suivre...

C. Frémont, le préfet qui a imposé l'incinérateur est nommé directeur de cabinet du nouveau ministre de l'écologie



En matière de gestion des déchets, tous les espoirs sont permis !

NACICCA ET LE VIADUC DE BARCARIN

Rappel des faits et contexte

Depuis 1933, date de l'inauguration du premier Bac de Barcarin, la question relative au franchissement du Rhône à Salin de Giraud par un pont en remplacement du bac, est régulièrement posée, mettant en lumière, à chaque crise, les arguments des « pro » et des « anti ». Le Conseil général 13, gestionnaire de l'outil bac, remet régulièrement en cause, de façon plus ou moins officielle, l'existence de celui-ci, notamment au moment où il s'avère nécessaire de mettre en service un nouveau Bac. En 1995, les opposants au pont à Salin de Giraud réuniront près de 1000 manifestants dans les rues d'Arles, donnant ainsi un coup d'arrêt à un nouveau projet porté par la collectivité territoriale.

Calme plat jusqu'en juin 2004 où le conseil général délibère favorablement sur le principe d'un pont à Salin de Giraud en remplacement des bacs. Le serpent de mer ressort des eaux du Rhône. Depuis, une lente mais efficace machine se met en place (comité de pilotage, recrutement d'un chef de projet, lancement d'études préliminaires) destinée soit à préparer les esprits pour l'arrivée du pont en basse Camargue, soit à satisfaire les demandes réitérées d'une partie des saliniers en mettant la balle dans le camp de l'état.

A l'heure où le conseil général s'apprête (dans la précipitation plus que dans la concertation !) à lancer les premières enquêtes en Camargue et à réunir le comité technique de suivi des études de faisabilité, l'association NACICCA tient à alerter l'opinion locale, nationale et internationale sur le redémarrage de ce projet de viaduc (au vu de l'empiètement de l'ouvrage pressenti, des questions de pente admissible, etc. **parlons plutôt de viaduc que de pont !**) en basse Camargue.

Pourquoi alerter ?

- ◆ Parce qu'un viaduc n'est pas une fin en soi. Que cache ce projet ?
- ◆ Parce que nous pensons que **Salin de Giraud peut penser un développement économique alternatif** sans faire une « fixation » sur « un pont comme unique perspective économique ». Le potentiel du village est considérable et nous estimons qu'il peut se penser sans poser le pont comme un préalable indispensable.
- ◆ Parce que les incidences (trafic, prix du foncier, effet « dortoir »...) d'un viaduc en basse Camargue, donnant sur le complexe portuaire de Fos-sur-Mer (dont le développement dans les années futures va entraîner le doublement des rotations de camions !) et l'agglomération marseillaise ne pourront être comparables à celles des autres ponts de Camargue
- ◆ Parce que **les plus grandes incertitudes règnent sur l'avenir des 14 000 hectares** non urbanisés propriété des Salins du Midi
- ◆ Parce que la Camargue est **une zone naturelle unique au monde** pour laquelle la France et l'Europe ont pris des engagements de conservation
- ◆ Parce que nous estimons qu'un viaduc de cette ampleur à cet endroit du delta n'est pas compatible avec le territoire d'un parc naturel à moins qu'on ne veuille plus du Parc...
- ◆ Parce que le bac, **malgré les contraintes réelles** qu'il engendre notamment pour les professionnels, **est aujourd'hui un outil bien rodé** (et encore perfectible) qui fait vivre 40 familles et participe au maintien de l'identité salinière et camarguaise
- ◆ Parce que le **contexte actuel en Camargue** (crise sociale aux salins, crise du Parc de Camargue) **ne nous paraît pas favorable** à l'accélération des prises de décision
- ◆ Parce que nous pensons que la construction d'un tel ouvrage à Salin de Giraud, s'il se faisait, au vu des investissements demandés, **n'aurait pas pour objectif de satisfaire les demandes de « mieux vivre »** d'une partie des usagers **mais de soutenir un projet économique d'ampleur, probablement touristique, qui pour l'instant, n'ose pas dire son nom.**



NACICCA fera entendre ses arguments, partout où cela sera nécessaire et suivra avec attention les évolutions de ce dossier. Les saliniers qui veulent nous rejoindre pour défendre leur village, dans une perspective de développement durable, seront les bienvenus chez NACICCA.

Et qu'en pensent nos élus ?

Entre le « gloubiboulga » verbeux de certains et l'affirmation péremptoire (« Il faut un pont pour le développement économique... ») des autres, on peut estimer qu'aucun élu local est véritablement opposé au viaduc de Barcarin. Mais ce qui est plus grave, c'est qu'aucun n'évoque les conséquences que celui-ci aurait pour la Camargue et les Camarguais. Aucun ne porte une vision alternative au développement de Salin-de-giraud. Question de génération peut être. Ou de hauteur de vue...

Au Grau du Roi, les orchidées font grise mine....

Depuis plus de quatre ans maintenant, plusieurs associations environnementales sont mobilisées pour **préserv**er 12 hectares d'habitats dunaires riches en orchidées sur la commune du Grau-du-Roi (à proximité du camping municipal). Ces zones humides limitrophes de la station de Port-Camargue abritent en effet la plus importante station connue sur le littoral méditerranéen de l'orchidée *Spiranthe* d'été (près de 8000 pieds comptabilisés en 1999). Deux autres espèces floristiques protégées sont également présentes avec plusieurs milliers de pieds : l'Orchis odorant et la Saladelle de Girard. Ce site a fait l'objet, en 2006, à la demande des associations et des services de l'Etat, d'une expertise du Conservatoire Botanique National de Porquerolles qui a confirmé son grand intérêt environnemental et a transmis son rapport au Préfet du Gard.

Malgré la présence de ces espèces, la commune du Grau-du-Roi continue à promouvoir l'aménagement touristique de cette zone aménageable au Plan d'Occupation des Sols (POS) datant de 1988 (pas de révision depuis cette date du POS qui ne prend donc même pas en compte les prescriptions de la « Loi Littoral » ...).

Un premier projet de résidence de vacances vient d'être abandonné par la commune et son promoteur mais **un nouveau projet a vu le jour récemment** par une délibération du 29 mars dernier louant 5 hectares du terrain au camping municipal pour une extension de parking d'ici la saison estivale...

Les plus importantes stations de *Spiranthes* d'été sont directement menacées par ce projet qui dégraderait inexorablement l'ensemble du site (destruction d'espèces et d'habitats, fragmentation des zones humides, modifications hydrauliques, absence de gestion ou gestion partielle inadaptée, etc.).

Les milieux naturels n'ont pas suffisamment payé le prix fort lors des aménagements lourds réalisés dans ce secteur depuis trois décennies ?

Seule la solution d'une **cession de ces terrains au Conservatoire du Littoral** (avec une gestion environnementale du site par un organisme spécialisé) peut être mise en œuvre à la condition que la commune du Grau-du-Roi renonce à ses projets destructeurs et suivent les prescriptions des services de l'Etat dans le cadre de la révision de son POS (en cours). L'aménagement de ce site serait en totale contradiction avec la législation de protection de la nature (espèces protégées) et la législation sur l'eau (destruction de zones humides).



NACICCA a demandé par courrier à Etienne Mourrut, Député-Maire du Grau-du-Roi, de renoncer à ses projets et place la commune devant ses responsabilités vis-à-vis des conséquences d'une telle atteinte à la biodiversité (perte du label « Pavillon Bleu d'Europe », poursuites juridiques, etc.). Une copie du courrier a également été transmise au Procureur de la République de Nîmes.

Flamants, sauniers : Tous dans la même barque !


Les 13 000 hectares des salins de Giraud ont été progressivement aménagés depuis 1855, souvent à la force des bras des saliniers, pour faire en sorte que ce site mène les eaux à saturation et permettent le dépôt du chlorure de sodium. Le système hydraulique mis en place a créé un écosystème original, source d'une grande richesse biologique. La saliculture est un bel exemple d'une activité qui concilie la vie des hommes et celles des oiseaux. Aujourd'hui, en pleine crise sociale, les flamants et les sauniers sont dans la même barque de tous les dangers. **Nacicca est avec eux !**



Cherche lieu de ponte désespérément...

Il y a quelques années, on les a expressément incités à venir nicher ici, sur le Fangassier, en leur modelant des petits nids bien douillés. Aujourd'hui, on les prie tout simplement d'aller pondre ailleurs. En effet, la zone habituelle de nidification ne peut les accueillir en ce moment et ces pauvres flamants roses sont plus que « dévariés », comme on dit chez nous. L'œuf est là, prêt à être déposé. Mais faute d'endroits adéquats, et après plusieurs tentatives infructueuses en Grande et en Petite Camargue, les volatiles, « quichés » par cette envie naturelle mais pressante, « posent le colis » désespérément n'importe où. Regardez où vous marchez...

REJOIGNEZ L'ASSOCIATION



Adhésion individuelle annuelle 10 Euros
 Adhésion familiale annuelle 15 Euros
 Don libre :

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « NACICCA »

M. Mme Mlle

Nom : Prénom :

Autres prénoms (si adhésion familiale):

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Tel :

E.mail :

Vous souhaitez recevoir notre courrier : par mail par la poste

Bulletin à compléter et retourner à :
NACICCA
 Maison de la Vie Associative
 3 bd des lices
 13200 Arles